

une notice pleine d'intérêt dont il a bien voulu nous envoyer des exemplaires illustrés par le portrait de notre bien-aimé collègue.

Les pertes dont je viens de parler, ne sont pas de celles qu'on répare; cependant, pour continuer l'œuvre sociale, il faut remplir les vides. Lorsque vous limitiez à 60 le nombre des membres correspondants, plusieurs candidatures étaient au rapport des commissions, et ne pouvaient être écartées par l'application rétroactive du nouveau règlement. Cette circonstance a permis d'admettre cinq nouveaux membres : Messieurs Achille Millien, Joachim Jeandet, Pont-Germain, Audiat, Lefevre-Bréart, dont les titres littéraires et l'honorabilité justifiaient l'accueil de la Société.

M. Achille Millien, homme de lettres à Beaumont-Laferrière (Nièvre), se recommandait notamment par un volume de poésies, dont les sujets sont empruntés à la vie champêtre « *dépeinte, nous disait le rapporteur M. Beauverie, avec une « fidélité de traits et un charme de coloris incontestables.* »

M. Jeandet, procureur impérial à Bourg (Ain), n'est pas seulement un magistrat d'un grand mérite, il est aussi un écrivain distingué. Quelques fragments d'une étude sur Montesquieu, communiqués à la Société par le rapporteur M. M'Roe, nous ont permis d'apprécier l'élévation de son esprit, la correction et l'élégance de son style. Nous avons pu admirer aussi la pureté et la grâce de ses inspirations poétiques, à la lecture de deux charmantes pièces intitulées : *La prière d'une jeune femme* et *La disette de 1847*.

M. Pont-Germain, curé à Saint-Jean-de-Belleville (Savoie), produisait, à l'appui de sa candidature, un ouvrage dont M. Peladan a présenté l'analyse : *La religion des tombeaux*, travail d'érudition sur les coutumes funèbres de tous les peuples. L'auteur décrit les funérailles chrétiennes avec une éloquence évangélique, montrant la poésie des cérémonies catho-